

**Commission des travaux publics, de l'action  
sociale et de la santé**

## **Pierre-Yves JEHOLET sur la situation actuelle et l'avenir de la SOFICO**

Suite à la demande du MR, cela fait déjà un an que cette commission a organisé des auditions sur la situation financière de la SOFICO. A l'époque, je vous avais également interpellé à propos du devenir de l'entreprise. En effet, elle pouvait se « targuer » d'une diversification de ses activités assez particulière, pilotant plusieurs projets ayant connus des issues diverses. La société se trouvait dans une situation financière difficile, ce n'est un secret pour personne. Je souhaiterais par conséquent refaire le point sur ce sujet afin d'en connaître les dernières évolutions.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'état de nos routes, le Ministre a eu l'opportunité de présenter son plan infrastructure en janvier dernier. Un des quatre axes de ce plan est de parfaire la dynamique du plan route initial, en ce compris de finaliser les chantiers qui n'avaient pu être complétés dans le cadre du plan précédent. Monsieur le Ministre, 6 mois après la présentation de votre plan, pourriez-vous faire un état des avancements de celui-ci et de la finalisation des chantiers restants, héritage du plan de votre prédécesseur ? Y-aura-t-il une évaluation du plan route premier du nom ? Par ailleurs, comment jugeriez-vous les moyens actuels dont dispose la SOFICO afin d'assumer ses responsabilités ? Sont-ils suffisants ? De plus, pourriez-vous m'indiquer si les différents chantiers qui composent le plan infrastructure seront priorités ? Le cas échéant, quelle est la méthode de priorisation utilisée ?

Je voudrais ensuite revenir sur un autre débat, celui de la mise en concession du réseau autoroutier. Dans le cadre qui nous occupe, il est clair que le système concessif pourrait apporter son lot d'avantages mais celui-ci devrait également présenter certains écueils vis-à-vis desquels la SOFICO se devra de rester vigilante. Suite à nos questions, vous nous avez répondu que des contacts étaient entrepris avec des acteurs français. Depuis, plus rien. Nous savons que, pour diverses raisons, un système à la française n'est ni concevable ni applicable en Wallonie. Monsieur le Ministre, avez-vous abandonné la réflexion ? Dans le cas contraire, il y a évidemment un certain nombre de questions en lien avec la SOFICO qui se doivent d'être posées dans l'éventualité d'une mise en concession du réseau. La principale réside dans le devenir de la SOFICO dans la perspective d'une mise en concession effective du réseau autoroutier. Cela ne remettrait-il pas en cause la raison d'être de l'entreprise ? Votre avis a-t-il évolué à ce sujet ?

Par ailleurs, il me revient qu'un projet qui consiste en l'installation de poubelles de tri sélectif sur les aires d'autoroutes serait pour l'instant à l'étude. Le Ministre peut-il nous donner davantage d'informations par rapport à ce dossier ? Quelles sont les responsabilités que la SOFICO devra assumer ? La société supportera-t-elle des coûts dans le cadre de ce projet ? En outre, j'ai également eu vent de l'élaboration d'un plan de création de parking de co-voiturage. Encore une fois, pourriez-vous me donner des précisions par rapport au rôle qui sera celui de la SOFICO dans le cadre de ce nouveau plan ?

Enfin, last but not least, abordons la situation financière de la SOFICO. Comme je l'ai mentionné auparavant, la situation des comptes de l'entreprise était difficile. Lors des auditions organisées il y a un an, malgré les nombreux signaux contradictoires, les responsables de la société ainsi que vous-même nous ont dépeint une situation financière maîtrisée. Qu'en est-il maintenant ? Quelle est votre analyse ? En ce qui concerne le programme de billets de trésorerie, pourriez-vous nous indiquer si l'ensemble des billets ont trouvé souscripteurs ? Quelle est la liquidité de ce type de produit ? L'entreprise va-t-elle recourir à de nouveaux emprunts ? Si oui, lesquels ? De plus, la Région wallonne possède un historique d'arriérés de paiement du « Shadow Toll » à l'égard de la SOFICO, arriérés qui ont été apurés précédemment, il faut avoir la correction de le dire. Cependant, j'aimerais savoir si la situation ne risque pas de se reproduire cette année ? En effet, l'année 2016 a ceci de particulier que malgré la mise en place tant décriée de la taxe kilométrique au 1<sup>er</sup> avril, le « Shadow Toll » persiste au-delà pour les véhicules légers. Monsieur le Ministre, est-ce que l'allocation de base inscrite au budget wallon 2016 pour le « Shadow-Toll » est suffisante et permettra à la Région d'honorer l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de la SOFICO ? Quel serait l'impact financier sur les comptes et sur la trésorerie de la société s'il s'avérait que ce n'était pas le cas ? Est-ce que la constitution d'un arriéré de paiement 2016 a déjà eu lieu ?

En conclusion, vous avez répété à plusieurs reprises que l'année 2016 constituerait une véritable année de transition pour la SOFICO. Elle fait effectivement face à de nombreux défis. Nous situant à la moitié de cette même année, j'estime qu'il est important de faire le point sur cette société jouant un rôle ô combien stratégique pour l'avenir de la Wallonie et pour bon nombre d'entrepreneurs en travaux qui dépendent également des investissements publics pour pérenniser leurs activités.

## **Jenny Baltus-Möres sur les nouvelles techniques pour fluidifier le trafic**

J'ai été très satisfaite d'apprendre que la Wallonie, avec son futur centre Perex 4.0, envisageait de développer plusieurs techniques visant à fluidifier le trafic. C'est en effet bien nécessaire sur plusieurs tronçons.

Les nouvelles mesures envisagées sont : réduire la vitesse maximale aux heures de pointe, ouvrir la bande d'arrêt d'urgence et créer des déviations rapides du trafic. Tout cela se ferait donc via des panneaux signalétiques intelligents.

J'ai cependant quelques questions.

Tout d'abord, le fait d'ouvrir la bande d'arrêt d'urgence aux usagers n'empêcherait-il pas, le cas échéant, aux services de secours de se rendre dans l'urgence sur les lieux d'un drame ou vers un hôpital par exemple ? Si je comprends l'objectif clair de fluidifier le trafic, n'est-ce pas préférable de privilégier la bande d'arrêt d'urgence pour ce type de véhicule ?

Ensuite, les déviations ne risquent-elles pas d'endommager les routes secondaires ?

Dans l'affirmative, la Région wallonne assumera-t-elle les frais liés aux éventuelles réparations si le trafic est dévié notamment sur des voies communales ?

Enfin, pouvez-vous d'ores et déjà nous communiquer les emplacements prioritaires où seront placés ces panneaux intelligents ?

## **Jenny Baltus-Möres sur les pistes cyclables le long des routes régionales**

L'association de ProVélo, créée en 1992, est une association qui essaie de promouvoir l'image positive du vélo et de soutenir la politique cycliste. Cette association est soutenue par la Région wallonne, la FWB et la Région de Bruxelles-capitale.

Sachant que ni le sport ni le transport font partie de vos compétences j'aimerais vous interroger en tant que Ministre des Travaux publics et en tant que Ministre de la Santé.

Monsieur le Ministre, lors de travaux sur des routes régionales, quel l'importance porte-t-on vis-à-vis des chemins pour cyclistes ? Est-ce fait automatiquement ? Je sais bien que notre topographie ne permet pas à tout-le-monde de se déplacer en vélo, mais je suis certaine que beaucoup de cyclistes potentiels n'osent pas le faire à cause des dangers.

Des pistes cyclables le long des routes régionales pourraient encourager les gens à plus faire utilisation de leurs vélos et donc aussi baisser le risque d'obésité et d'un taux élevé de cholestérol. Quel est votre opinion à ce sujet ?

## **Jean-Luc CRUCKE sur « l'indexation du tarif du prélèvement kilométrique »**

Le décret relatif au prélèvement kilométrique prévoit, en son article 7, §3, dernier alinéa prévoit une indexation du tarif de base en fonction de l'indice des prix à la consommation. Malheureusement, contrairement à l'article 19 du décret flamand (qui prévoit la première indexation au 01/06/2017), rien n'est indiqué sur les modalités et le timing de cette indexation.

C'est donc assez logiquement que le doute et les craintes s'installent chez les transporteurs. Certaines informations circuleraient actuellement selon lesquelles la Région envisagerait d'indexer le montant de base du prélèvement kilométrique très prochainement.

Pour rappel, le tarif actuel a été adopté par le Conseil d'Administration de la SOFICO le 10 juin 2015 a été approuvé et confirmé par le gouvernement à travers l'arrêté du 17 décembre 2015.

- Pouvez-vous me confirmez qu'aucune indexation n'interviendra prochainement au niveau des tarifs du prélèvement kilométrique ?
- Quand le gouvernement (via l'approbation d'une proposition de la SOFICO) compte-t-il procéder à une indexation du tarif ? Quels sont les modalités exactes pour procéder à cette indexation ?
- Ne faudrait-il pas revoir le libellé de l'article 7, §3, dernier alinéa du décret afin de définir de la manière la plus précise qui soit les modalités et le timing de l'indexation ? Ou pourrait-on envisager de supprimer cette indexation ? Que prévoit l'accord de coopération à ce niveau ? Une telle option est-elle possible ?

## **Jenny Baltus-Möres sur les prélèvements du nombre de poids-lourds sur les routes régionales**

Lors de la mise en œuvre de la taxe kilométrique vous aviez mentionné la possibilité d'ajouter un certain nombre de routes à la liste des routes taxables au cas où celles-ci seraient utilisées comme routes transitoires.

C'est pour cela que, ces derniers temps, des prélèvements ont été fait à plusieurs endroits, dont à Eupen, afin de calculer le flux de poids-lourds comparé au flux avant la mise en œuvre de la taxe kilométrique.

En ce qui concerne la ville d'Eupen, elle a demandé de pouvoir jeter un œil sur les résultats de ces prélèvements, ce qui lui a été refusé. Par contre il a été dit qu'un rapport sera publié d'ici 6 mois.

J'aimerais dès lors savoir pourquoi les communes n'ont-elles pas le droit de recevoir les informations prises par ces prélèvements ? Pourquoi doivent-elles attendre une demi-année avant de recevoir les résultats ?

Voulez-vous d'abord terminer d'autres prélèvements avant de communiquer les résultats ? Sur quelle période ? Est-ce que les communes (et l'UVCW) ne devraient pas être intégrés dans ces planifications ?

## **Yves Evrard sur les travaux d'aménagement et de sécurisation le long de la Nationale 4.**

L'état de nos routes a fait couler beaucoup d'encre depuis des années. Le gouvernement wallon a annoncé un investissement de 640 millions en 4 ans pour la remise en état et la sécurisation des routes et ses voies d'eau. Plus précisément, 565 millions seront consacrés aux infrastructures routières avec une priorité accordée au réseau structurant.

Le long de la nationale 4, des travaux d'aménagement et de sécurisation sont prévus à différents endroits. Les travaux relatifs aux revêtements sont quant à eux très peu nombreux le long de cette voie puisque selon le « plan routes », seuls deux tronçons de la nationale 4 connaîtront ce type de travaux à savoir le tronçon Fauvillers-Bastogne-Martelange et une zone sur Tenneville.

Monsieur le Ministre,

D'autres endroits de la Nationale 4, axe important du réseau structurant, ne devraient-ils pas, selon vous, bénéficier également d'une attention particulière quant à l'état du revêtement de la chaussée ?

A votre connaissance, la qualité du revêtement est-elle un élément accidentogène déterminant le long de cette nationale ?



## **Virginie Defrang-Firket sur l'intérêt des entreprises pour le Trilogiport**

Le 9 juillet 2015, je vous interrogeais sur l'avenir de la plateforme multimodale du Trilogiport et, plus précisément, sur la location des halls de la zone logistique et des terrains portuaires à des entreprises.

Depuis lors, la plateforme a été inaugurée. C'était le 13 novembre 2015.

Dès lors, des contrats de location de terrains ou de halls ont-ils déjà été conclus avec des entreprises ? Si oui, lesquelles et pour quelle surface par rapport au total disponible ?

Que mettez-vous concrètement en place pour attirer les entreprises sur le site du Trilogiport ?

## **Jean-Luc CRUCKE sur « l'indexation du tarif du prélèvement kilométrique »**

Le décret relatif au prélèvement kilométrique prévoit, en son article 7, §3, dernier alinéa prévoit une indexation du tarif de base en fonction de l'indice des prix à la consommation. Malheureusement, contrairement à l'article 19 du décret flamand (qui prévoit la première indexation au 01/06/2017), rien n'est indiqué sur les modalités et le timing de cette indexation.

C'est donc assez logiquement que le doute et les craintes s'installent chez les transporteurs. Certaines informations circuleraient actuellement selon lesquelles la Région envisagerait d'indexer le montant de base du prélèvement kilométrique très prochainement.

Pour rappel, le tarif actuel a été adopté par le Conseil d'Administration de la SOFICO le 10 juin 2015 a été approuvé et confirmé par le gouvernement à travers l'arrêté du 17 décembre 2015.

- Pouvez-vous me confirmez qu'aucune indexation n'interviendra prochainement au niveau des tarifs du prélèvement kilométrique ?
- Quand le gouvernement (via l'approbation d'une proposition de la SOFICO) compte-t-il procéder à une indexation du tarif ? Quels sont les modalités exactes pour procéder à cette indexation ?
- Ne faudrait-il pas revoir le libellé de l'article 7, §3, dernier alinéa du décret afin de définir de la manière la plus précise qui soit les modalités et le timing de l'indexation ? Ou pourrait-on envisager de supprimer cette indexation ? Que prévoit l'accord de coopération à ce niveau ? Une telle option est-elle possible ?

## Véronique Durenne sur l'Assurance autonomie

Le 2 juillet 2015, Monsieur le Ministre, vous avez annoncé votre intention de permettre à toute personne confrontée à une perte d'autonomie de bénéficier de multiples services à domicile pour pouvoir rester plus longtemps chez elle. Dans la foulée, le Gouvernement wallon a acté le principe de l'assurance autonomie obligatoire à instaurer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce système assurantiel s'inscrit par ailleurs dans la DPR qui précisait que : *le Gouvernement souhaite privilégier des réponses concrètes aux situations de dépendance, à domicile comme en institution, par des interventions en fonction des besoins et des prestations, plutôt qu'une logique de supplément de revenu. Progressivement, cette couverture autonomie devra bénéficier à tous les Wallons, avec une attention particulière pour ceux qui en ont le plus besoin.*

Aujourd'hui, une année s'est écoulée depuis cette annonce et nous sommes à 6 mois du 1<sup>er</sup> janvier... Dès lors, j'estime essentiel de faire le point sur la situation.

Effectivement, alors que les mutuelles devraient plancher sur leur modèle informatique, que des formations devraient être dispensées au personnel chargé d'évaluer le niveau de dépendance sur base d'une grille d'évaluation unique et choisie, que les citoyens devraient connaître avec précision leur contribution financière et le retour éventuel en cas d'accident de la vie ou d'évolution vers une dépendance croissante du fait de l'âge, à l'heure actuelle, nous sommes bien en peine face à toutes ces questions opérationnelles mais aussi et surtout de principes, de choix politiques...

1. Commençons par ce qui aurait dû, me semble-t-il, être à la base de votre réflexion... L'étude actuarielle. Etude destinée à répondre à des questions essentielles : Quels sont les besoins ? Combien de personnes sont concernées aujourd'hui ? Dans 5 ans ? Dans 10 ou 15 ans ? Quels coûts ? Quelles cotisations et quels montants ? Qui devra cotiser ?

Et j'avoue, Monsieur le Ministre ne pas comprendre la logique qui sous-tend votre agenda. En effet, cette étude est essentielle à l'objectivation de ladite assurance et ce, que ce soit en termes de hauteur de cotisations, de plafonds de prestations, de simulation des barèmes pour chaque type de prestation, du nombre de personnes à assurer, d'évaluation de la dépendance, de la couverture à offrir en termes de services... C'est en fait clairement sur la photographie de la situation wallonne réalisée par cette étude et les simulations de scénarii possibles, pour les années à venir, qui en découleront que reposera votre assurance dépendance.

- Dès lors, pourquoi ne pas avoir lancé cette étude dans la foulée de votre annonce il y a un an ? N'avez-vous pas perdu plusieurs mois de travail finalement ? Un marché public a bien été lancé, récemment, et cette étude actuarielle sera réalisée dans un délai de 9 semaines à dater du moment où toutes les données nécessaires à l'étude seront disponibles. Cette information, vous l'avez donnée en réponse à une QE de mon collègue, PY. Jeholet il y a 3 semaines. Les données nécessaires à l'étude sont-elles disponibles ? L'étude est-elle enfin sur les rails ? A quand les résultats ?

- ▶ Les montants de 25 et 50€ sont annoncés depuis plusieurs mois. Outre le mimétisme flamand auquel ces montants nous font penser, sur quelle base objective reposent-ils étant donné que l'étude actuarielle visant à définir notamment les cotisations, n'a pas encore été lancée ?

2. La notion de dépendance elle-même est sujette à réflexion... De fait, un élément important de cette réforme est la définition des modalités de mesure de la dépendance. L'échelle d'évaluation de la perte d'autonomie BelRAI screener est semble-t-il l'échelle vers laquelle vous semblez porter votre choix.

- ▶ Confirmez-vous cette information ? Cet outil est-il suffisant pour mesurer les différentes facettes de la dépendance ? cette échelle est-elle adaptée afin d'évaluer le handicap, l'isolement des personnes âgées que ce soit d'un point de vue familial ou d'un point de vue isolement de par son habitation en zone rurale ? Qui appliquera la grille de lecture sur le terrain ? Les assistantes sociales (CPAS), les médecins, les aides familiales, les centres de coordination, une équipe pluridisciplinaire comme c'est le cas pour l'APA ou pour le handicap (ex AWIPH) ? Il nous revient que le modèle BelRAI screener devra être adapté et cela sur une période estimée de 5 à 10 ans. Confirmez-vous cela ? Pratiquement, le modèle sera-t-il progressivement ajusté ? Dans ce cas-là, qu'en sera-t-il des formations ? Quel sera le droit de regard du bénéficiaire potentiel par rapport à l'évaluation fait dans le BelRAI screener de son état de dépendance ? Un droit de recours sera-t-il organisé ?

3. Le principe même de l'assurance dépendance est, a priori, totalement lié au service des aides familiales. Il est donc pertinent de se pencher sur ce secteur. Et un constat s'impose, ce service connaît une croissance des demandes importantes. Le rapport d'activité Aide et soins à domicile 2014, précisait que les demandes d'aide avaient augmenté de 29% sur la période 2011-2014. Par contre, le rapport ne pouvait faire état du chiffre des demandes refusées et ce pour des raisons informatiques. Le chiffre de refus de 60% des demandes de prestation a parfois été avancé par certains professionnels du secteur.

- ▶ Confirmez-vous cette donnée ? Confirmez-vous le fait que les aides familiales sont actuellement dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes ? L'assurance autonomie impliquera inévitablement une augmentation de la demande de prestations. Dès lors, n'y a-t-il pas un risque que certains bénéficiaires ne puissent recevoir le soutien sollicité comme c'est le cas actuellement ? L'assurance n'implique-t-elle pas une obligation d'intervention à partir du moment où le citoyen cotise ? en effet, l'assurance, selon la définition du Larousse, est un *contrat par lequel l'assureur* (la région dans le cas présent) *s'engage à indemniser l'assuré moyennant une prime ou une cotisation de certains sinistres éventuels*. Dès lors, donnez-vous la garantie Monsieur le Ministre, que chaque cotisant recevra, si son parcours de vie le conduit un jour à une situation de dépendance, un retour sur sa cotisation ? Bref une aide concrète dans le cadre de l'assurance autonomie ? Car en effet, qui dit assurance dit service ! Le secteur des aides familiales souffre de sous-

financement chronique depuis de nombreuses années par la Région wallonne. Et clairement, l'assurance autonomie telle que présentée à l'heure actuelle est perçue par ses responsables comme une véritable bouée d'oxygène... Leur espoir est que cette assurance permette de refinancer un secteur sous-financé. Je comprends leur motivation... Mais il est important de se poser les bonnes questions. L'assurance autonomie ne doit pas pallier le manque d'engagement financier de la région, elle ne doit pas être un impôt caché ! Au contraire, elle doit être un bonus, un plus rendant la vie plus simple.

- ▶ En outre, l'article 243 du CWASS habilite le Gouvernement à déterminer les procédures de répartition et de fixation des contingents. Celles-ci sont détaillées dans le chapitre 4, Section I, articles 333 à 338 du CRWASS. Ce contingent est sous-financé de manière chronique depuis de nombreuses années.

L'évolution sociétale qui est la nôtre ne va pas arranger cette situation.

Outre ces perspectives démographiques liées à la pyramide des âges, les missions actuelles des aides familiales sont vouées tôt ou tard à être complétée par la prestation de certains actes infirmiers comme l'aide à l'alimentation.

L'appel d'air que constituera probablement la mise en place de l'assurance dépendance ne fera qu'accentuer le gap qui existe déjà entre l'offre et la demande.

Quelles sont les perspectives d'évolution de ce contingent dans les années à venir ? Avez-vous étudié l'ampleur de la demande non-satisfaite à ce jour ? Quels seraient les budgets nécessaires pour y répondre complètement au jour d'aujourd'hui ? Quelles sont les perspectives à moyen et long terme à ces égards ?

4. Il y a quelques mois encore, le projet d'assurance autonomie ne concernait pas les personnes dépendantes résidant en maison de repos. Et ce finalement, qu'elles aient cotisées ou pas... Cette position avait clairement fait grincer des dents et la crainte d'un régime à deux vitesses a émergée. Face à la fronde de la Fédération des CPAS, de la Fédération des maisons de repos, de la Fédération des institutions hospitalières et de la Fédération nationale des associations médicosociales vous avez semble-t-il revu votre position et annoncé de manière informelle votre volonté de concrétiser une assurance autonomie en faveur des personnes résidant en maison de repos.

- ▶ Confirmez-vous cette information ? L'assurance autonomie prévoira-t-elle deux types d'aide : l'un au domicile, l'autre en institution ? les traiter de manière dissociée (l'un coulé dans un décret l'autre dans une modification de la réglementation maison de repos) ne risque-t-il pas de créer une discrimination ? Le budget annoncé initialement pour l'assurance autonomie au domicile sera-t-il réévalué afin de répondre à cette nouvelle demande

d'assurance en institution ? Le secteur des maisons de repos sera-t-il impliqué dans la gestion du nouveau dispositif ?

5. J'ai également eu écho du fait qu'à l'heure actuelle, l'office de contrôle des mutualités, OIP fédéral, dans le respect de la législation de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités, ne permettait pas aux mutualités wallonnes de gérer les cotisations de l'assurance autonomie.

► Confirmez-vous cette information ? Quelles sont les démarches entreprises à cet égard ?

6. Dans le même ordre d'idée, vous m'aviez précisé devoir encore solliciter le SPF Sécurité sociale afin que ce dernier se charge de la poursuite de la gestion extinctive de l'APA au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

► Pourquoi cette demande n'a-t-elle pas encore été introduite ? Le sujet a-t-il été abordé en comité de concertation ? Il me paraît également peu probable que l'assurance autonomie puisse voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Dès lors, l'ouverture de nouveaux droits sera toujours possible... Le SPF Sécurité sociale devra alors, si nous suivons votre logique, gérer ces ouvertures parallèlement à la gestion des stocks jusqu'à l'extinction de l'APA... Si le SPF ne veut poursuivre la gestion de l'APA, la région a-t-elle une alternative ? Laquelle ?

7. En outre, parallèlement à l'assurance dépendance qui est destinée à intervenir en cas de perte d'autonomie, je m'interroge également sur la vision d'ensemble de la problématique dépendance/autonomie au niveau du gouvernement wallon. De fait, il s'agit d'une aide a posteriori mais qu'en est-il du volet prévention et adaptation du lieu de vie ? Actuellement, les aides à l'aménagement du domicile sont accordées par l'Aviq mais interdites aux plus de 65 ans car elles relèvent (plus pour très longtemps selon vous) de l'APA. Avez-vous pour ambition d'étendre les aides à l'aménagement du domicile aux plus de 65 ans via l'Aviq ? Quels seraient les budgets nécessaires pour ce faire ? Quant au volet prévention, envisagez-vous, avec vos collègues du gouvernement, de promouvoir/d'imposer la construction d'habitations adaptables en vue de permettre une évolution du lieu de vie en adéquation avec l'évolution des besoins de ses résidents (embrasure de porte de 90cm, salle de bain réfléchie en vue d'un aménagement simple en cas de handicap par exemple) ? voire d'un pourcentage de logements adaptés ?

8. Je terminerai par un focus sur l'agenda... Une note cadre relative à l'assurance autonomie devait être déposée juste après les congés de pâques au gouvernement. Celle-ci n'a toujours pas été présentée. Je viens de m'attarder sur une série (non exhaustive) de questions fondamentales qui sont toujours sans réponse.

- Restez-vous sur votre position en termes de timing ? L'assurance autonomie sera-t-elle opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ?

Si l'on veut que cette assurance soit efficace et remplisse ses lettres de noblesse à savoir permettre à toute personne se trouvant en situation de dépendance de recouvrer une certaine autonomie, il faut se donner les moyens de son ambition !

Selon nous, cette autonomie doit s'entendre sous toutes ses formes : de la plus élémentaire telle que l'assistance pour la toilette, les courses, la préparation des repas,... à d'autres que nous pourrions qualifier de sociale voire culturelle. En effet, pour certains bénéficiaires, le maintien de l'autonomie, en raison d'une structure familiale présente et participative aux tâches quotidiennes, ou tout simplement parce que sa perte d'indépendance ne touche pas spécialement les actes ménagers mais passera davantage par un besoin de participer à des réunions, à des sorties culturelles ou tout simplement se rendre au marché accompagné et prendre un café en terrasse.

L'autonomie ne doit pas s'arrêter aux portes du domicile. C'est en ce sens que je m'interroge sur la portée de votre projet. L'objectif qui doit être le vôtre est de garantir une autonomie réelle à tous les wallons. Et j'insiste sur le TOUS ! L'assurance dépendance ne doit pas être une assignation à résidence... Comme tout un chacun, les années passées ne se renouvelleront pas et le jour où je devrai compter sur une structure extérieure pour maintenir une certaine qualité de vie, j'espère sincèrement ne pas avoir le sentiment que mon domicile, mon « chez moi », s'est transformé en prison...

## Véronique Durenne sur l'utilisation de plus en plus grande de Rilatine par les étudiants en examens.

Le journal l'Echo dévoilait le samedi 4 juin dernier que de plus en plus d'étudiants utilisaient de la Rilatine durant leurs examens et ainsi améliorer leurs performances.

La Rilatine, son nom est connu, est un médicament prescrit pour des enfants souffrants d'hyperactivités ou de troubles sévères de l'attention. Celui-ci ne peut normalement être délivré qu'après le suivi scrupuleux d'un protocole par le corps médical. Or, il semblerait également que de la Rilatine circule sous forme de trafics.

Les effets secondaires de la Rilatine sont *connus et non négligeables*, comme le rappelle le quotidien. On parle là de risques cardiovasculaires, troubles du sommeil, troubles de l'appétit ou risques de dépression.

Ce phénomène qui tend à s'étendre ne peut que nous alerter et nous faire réagir car cela pose évidemment la question de l'enseignement supérieur mais dont il ne nous appartient pas de juger ici mais aussi de la connaissance qu'ont ces jeunes du produit qu'ils prennent.

La cause est connue : les jeunes veulent réussir leurs examens et trouvent dans la Rilatine, une substance qui augmenterait leurs capacités d'attention, cela leur paraît évidemment être la panacée.

Le Ministre a-t-il pris connaissance de ce phénomène que l'on dit sous-estimé ?

Comment, en relations avec les universités et hautes écoles, développer une stratégie de prévention en la matière ? Des actions existent-elles déjà ? Ne faut-il pas les rendre plus performante ou établir une nouvelle cible que constitue la Rilatine ?

Comment travailler avec le corps médical, toujours dans le cadre de la prévention, pour le pousser à appliquer ses protocoles et veiller à faire attention à la délivrance trop rapide de ce type de substance ?



## **Véronique Durenne sur les listes d'attentes dans les maisons de repos.**

La problématique de l'hébergement des aînés et, plus singulièrement, des maisons de repos n'est pas neuve, et a déjà alimenté plusieurs débats au sein même de cette Commission.

Le Ministre affirme vouloir diminuer le nombre de demandes en promouvant le maintien à domicile via l'introduction de la future assurance autonomie, notamment.

Aujourd'hui, 45.896 lits estampillés « MR » sont disponibles en Wallonie répartis selon l'article 346 du Code Wallon de l'Action Sociale.

On le sait également, à l'avenir il faudra beaucoup de lits pour combler les besoins résultants du vieillissement de la population. Pour rappel, de 1600 à 3500 places devraient être créées par an en Belgique.

Si je viens vers vous aujourd'hui c'est à propos des listes d'attentes que certaines maisons de repos tiennent en raison d'une demande importante de places.

Le Ministre peut-il nous dire combien de maisons de repos sont aujourd'hui concernées par ces listes d'attentes ? Combien de personnes cela concerne-t-il ?

Connait-on les temps d'attente moyens pour obtenir une place dans une Maison de Repos ?

Certaines maisons de de repos sont-elles plus sujettes à tenir des listes d'attentes ? Observe-t-on une différence entre les différents types de maisons de repos ?

Distingue-t-on une différence entre sous-régions ou ce phénomène est réparti sur l'ensemble du territoire ?

Cette problématique des listes d'attentes sera-t-elle intégrée dans la réflexion globale de l'assurance autonomie à venir ?

## **Christophe Dister sur la détection du taux de radon dans les implantations du SPW et des OIP wallons**

La détection du taux de radon dans les implantations du SPW et des OIP wallons a fait l'objet, fin 2014, de l'envoi d'un courrier informatif auprès d'établissements jugés prioritaires. Cette information visait les lieux de travail et les bâtiments accessibles au public : les établissements d'enseignement, les centres de jour, les hôpitaux, les maisons de repos et le bâtiment de service public (poste, provinces, communes). Cette initiative avait été organisée par la Direction de la Santé Environnementale et 321 courriers avaient été envoyés.

Ce courrier les informait de :

1. L'obligation de se mettre en règle par rapport aux législations en cours ;
2. La nécessité d'une analyse de qualité menant à un diagnostic correct de la situation radon ;
3. L'importance de prévoir pour toute nouvelle construction, extension ou rénovation, la mise en œuvre d'emblée de mesures préventives relativement peu coûteuses telles que la pose d'une bâche d'étanchéité ou l'installation d'un système de ventilation

- Monsieur le Ministre, très clairement, quel a été le suivi de ce courrier ? Quelle suite lui a-t-elle été réservée sur le terrain ? Pouvez-vous, de manière exhaustive, préciser les mesures concrètes qui ont été prises ?
- Depuis lors, y-a-t-il eu un relevé exhaustif de la présence du radon dans l'ensemble des implantations du SPW et des OIP wallons ?
- Entretenez-vous une collaboration spécifique sur la problématique du radon avec votre collègue en charge de la fonction publique ?

## **Christophe Dister sur la pollution intérieure que représente le RADON.**

Suite à une directive européenne de 2013, les États membres de l'Union européenne sont tenus d'abaisser leur niveau d'action radon à 300 Becquerels/m<sup>3</sup> (au lieu de 400Bq/m<sup>3</sup>). L'abaissement de la norme est important puisque selon certaines informations, le risque de cancer augmente de 16% par tranche de 100Bq/m<sup>3</sup>. Cette transposition de la directive est gérée par le niveau fédéral.

Toutefois, la région wallonne au travers notamment de la Cellule permanente Environnement-Santé assure une mission de sensibilisation et le suivi de la mise en œuvre des mesures du plan d'actions radon 2013-2016.

Parallèlement aux missions régionales, l'AFCN (Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire), les 5 provinces wallonnes via leurs SAMI (Services d'Analyse des Milieux Intérieurs) ont mis en place une action radon : partout en Wallonie, il est possible de participer à cette campagne de dépistage entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 janvier.

- Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser si la cartographie actuelle du radon en Wallonie a été actualisée sur base de ce critère de 300Bq?
- Combien d'habitations sont concernées par cette pollution au radon ?
- Suite à cet abaissement du niveau d'action radon, le Gouvernement wallon va-t-il donner une impulsion supplémentaire en termes de mesures spécifiques d'information et de sensibilisation citoyenne ?
- Contrairement à la DPR 2009-2014, la DPR 2014-2019 ne fait pas référence au radon en tant que tel mais globalise la problématique sous l'axe santé/environnement. Cela signifie-t-il que le radon ne fera pas l'objet d'une politique propre durant cette législature ?

## **Olivier DESTREBECQ sur la réforme du système de primes pour les médecins de certaines zones wallonnes**

Monsieur le Ministre, vous souhaitez réformer le système de primes pour les médecins qui s'installent dans une zone rurale critique ou dans les quartiers plus pauvres des grandes villes.

Ils bénéficient actuellement d'une prime de 20.000 euros pour s'installer dans ces zones et peuvent également emprunter de l'argent jusqu'à 30.000 euros à 0%.

En 2015, 66 primes et 31 prêts ont été accordés.

Monsieur le Ministre, quelles étaient les tendances et le nombre de primes et de prêts octroyés sur les 5 dernières années ?

Le système actuel n'est pas assez efficace selon vs propos. Vous envisagez une suppression pure et simple du prêt à 0%.

En compensation, un système de primes pour les infirmiers pourrait être mis en place afin de garantir une prise en charge globale du patient.

Le médecin pourra se concentrer davantage à son rôle de médecin et l'infirmier effectuera une série de missions.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous davantage nous préciser votre vision et la réforme envisagée ? Cela va-t-il réellement permettre d'attirer des médecins dans les zones rurales ?

## **Virginie Defrang-Firket sur le virus Zika**

Ce lundi 13 juin, le Conseil supérieur de la Santé a émis des recommandations relatives au virus Zika et à sa contamination. Ces recommandations s'adressent aux femmes enceintes ou avec un désir actif de grossesse ainsi qu'aux hommes dont la partenaire est enceinte ou a un désir actif de grossesse.

Quel rôle joue la Région wallonne dans ce dossier : des mesures de prévention particulières sont-elles mises en place en Wallonie pour éviter la propagation de ce virus ?

Qu'en est-il dans nos hôpitaux, centres de planning familial et nos aéroports régionaux ?

## **Véronique Durenne sur le diabète en Wallonie.**

La Ministre De Block a dévoilé une série de chiffres concernant le diabète qui se trouve être en augmentation de 25% entre 2006 et 2013 en Belgique.

La Wallonie a un nombre plus élevé de diabétiques pour 1000 habitants, celui-ci étant de 72,64 patients. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne Belge (59,78), que le chiffre flamand (53,93) et bruxellois (52,80).

Si on ventile par province, celle de Liège est largement au-dessus avec 86,50 patients pour 1000 habitants.

Ce sont des chiffres interpellant d'autant qu'à ceux-là il faut ajouter le nombre de patient qui s'ignorent et qui s'élèveraient à 200.000 parmi les 500.000 touchés par le diabète en Belgique.

L'analyse démontre également que ce sont les personnes avec un plus faible indice socio-économique qui présentent un plus haut risque d'être touchées par le diabète. Cela démontre encore l'importance d'élevé cet indice via des politiques de santé et de lutte contre la précarité volontaristes et non attentistes.

Le Ministre peut-il livrer son analyse sur le sujet ?

Comment accroître le dépistage du diabète en région wallonne et le prévenir ? Le Ministre, et le Gouvernement, fixent-ils (enfin) des objectifs chiffrés quant à la réduction, ici, du nombre de diabétiques ? Il est évident que nous parlons ici de long terme et non de la fin de la législature...

Comment agir dans les zones les plus touchées ? Comment améliorer la prévention, notamment au niveau de l'alimentation ? Des campagnes peuvent-elles être prévues pour les publics cibles ?

## **Véronique Durenne sur le financement de la mise aux normes des maisons de repos.**

Le Ministre a annoncé, il y a peu, lors d'une visite au Home Lemaire d'Hérinnes, en Wallonie Picarde que celui-ci ne fermerait pas malgré son absence de conformité face aux réglementations wallonnes.

Ce qui est plutôt une bonne nouvelle tant pour les résidents que pour le personnel.

Le Ministre avoue lui-même que « *ce serait malvenu pour la Wallonie de faire fermer un home à qui elle est incapable de donner les moyens nécessaires.* »

Dois-je en déduire que la Wallonie mène des politiques sans avoir l'argent nécessaire pour les mettre en œuvre ?

En effet, cette situation particulière du home Lemaire pose la question du financement des infrastructures non encore mises en conformité par rapport aux dites normes.

Aujourd'hui, combien de maisons de repos sont encore dans le même cas que ce Home ?

Quel est le montant que la Wallonie devra encore déboursier pour mettre ces maisons de repos aux normes ?

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, quelle sera la forme que prendra cette absence de conformité ? Une dérogation temporaire ?

## Virginie Defrang-Firket sur la zoothérapie

On connaît les bienfaits des animaux sur le comportement des êtres humains, notamment schizophrènes ou atteints d'autres troubles psychotiques. En effet, le zoothérapeute se fonde sur les liens naturels entre les humains et les animaux pour mettre en place une relation de confiance, pour favoriser la détente et l'apaisement. L'animal est utilisé comme médiateur.

L'on constate ainsi dans les structures de santé mentale ou les hôpitaux psychiatriques dans lesquelles des animaux sont introduits, souvent des chiens, que des personnes d'ordinaire distantes, peu expressives, secrètes, entrent en contact avec l'animal pour le caresser et lui parler. On y voit une nette amélioration positive des capacités relationnelles du patient.

Bien consciente de l'importance de l'hygiène et des précautions à prendre pour introduire un animal de compagnie au sein d'un établissement de santé, est-ce que la zoothérapie est fréquente dans nos institutions de santé mentale, hôpitaux et maisons de repos en région wallonne ?

Est-ce que ces projets reçoivent un soutien de votre part ?

Dispose-t-on de suffisamment de personnel formé à cet effet ?

Est-ce que des évaluations sont opérées de ce genre d'opérations pour éventuellement les étendre à d'autres établissements ?



## **Virginie Defrang-Firket sur l'accord-cadre entre la Wallonie et la France concernant l'accueil de Français en situation de handicap en Wallonie**

Le 21 décembre 2011, la Wallonie et la France signaient un accord-cadre visant à améliorer l'accueil des personnes handicapées françaises accueillies dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux wallons.

On sait qu'aujourd'hui, environ 6.500 personnes handicapées françaises sont concernées, cela représente, sur base d'un ETP par personne (ce qui est souvent la norme dans ce secteur), 6.500 emplois.

Une réunion du Comité de suivi de cet accord-cadre a eu lieu le 7 octobre 2015. D'autres réunions ont-elles suivi ?

Par ailleurs, la France a édité, en janvier 2016, une instruction « relative à la mise en œuvre du plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités de personnes handicapées vers la Belgique ». Quelle analyse tirez-vous de cette instruction ?

Quelles réponses donnez-vous au secteur de l'accueil en Wallonie, inquiet face aux réactions de la France ?

Comment l'administration wallonne communique-t-elle, aux institutions wallonnes, les changements législatifs ou procéduriers français qui ont d'énormes incidences pour elles ?

**Virginie Defrang-Firket sur les conséquences, en terme de réduction d'emploi en Wallonie, des décisions françaises en matière de handicap**

Le 21 décembre 2011, la Wallonie et la France signaient un accord-cadre visant à améliorer l'accueil des personnes handicapées françaises accueillies dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux wallons.

On sait qu'aujourd'hui, environ 6.500 personnes handicapées françaises sont concernées, cela représente, sur base d'un ETP par personne (ce qui est souvent la norme dans ce secteur), 6.500 emplois dans notre région.

La France souhaite maintenant durcir les procédures pour le placement, en Wallonie, de Français en situation de handicap.

Quels contacts avez-vous, à ce sujet, avec votre homologue en charge de l'action sociale et avec vos homologues français ?

Les emplois dans ce secteur sont-ils menacés par les décisions françaises ?

Comment veillez-vous spécifiquement sur ce secteur et sur l'impact que les décisions françaises pourraient avoir sur l'emploi wallon ?

## **Pierre-Yves JEHOLET sur le mouvement de grogne du secteur non marchand**

Mardi dernier, des militants de la CNE du secteur non marchand ont manifesté afin d'exprimer leur ras-le-bol. Ils déplorent l'absence de concertation et demandent des négociations sur un nouvel accord pluriannuel afin d'améliorer les conditions de travail.

Alors que vous communiquez sans cesse sur l'importance de la concertation, pourquoi la refusez-vous au secteur non marchand ?  
Allez-vous demander au Ministre Prévot de débloquer des fonds dans le cadre du budget 2017 pour ce secteur public wallon qui rencontre de grandes difficultés ?

## **Pierre-Yves JEHOLET sur la colère du secteur non marchand**

Mardi dernier, des militants de la CNE du secteur non marchand ont manifesté afin d'exprimer leur ras-le-bol. Ils demandent d'ouvrir des négociations sur un nouvel accord pluriannuel afin d'améliorer les conditions de travail.

Alors que nous sommes tous conscients des difficultés du secteur, pourquoi refusez-vous de débiter des négociations ? Allez-vous attendre septembre et de nouvelles actions avant d'entamer une réelle concertation avec le secteur ?

Avez-vous prévu de débloquer des fonds pour le secteur non marchand dans l'élaboration du budget 2017 ?

## **Virginie Defrang-Firket sur la maltraitance des aînés**

Ce 15 juin sera dédié à la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Une journée mondiale qui permet de rappeler que ces violences concernent 15% des plus de 75 ans en Europe.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier en région wallonne à l'occasion de cette journée spéciale ?

Quels sont les derniers chiffres dont on dispose ? Confirmez-vous les chiffres donnés dans le rapport annuel 2015 de Respect Seniors ?

Où sont constatés la plupart des cas de maltraitance : plutôt à domicile ou en maison de repos, plutôt d'ordre psychologique que physique ?

Quelle est la tendance des chiffres, sont-ils en augmentation ?

Sur base de ces constats, quelle sensibilisation du public et des professionnels en institution est prévue à cet égard en Région wallonne ?

Comment les personnes âgées sont-elles informées de leurs droits face à la maltraitance ? comment toucher les seniors à domicile ? y a-t-il un numéro vert disponible par exemple ?

## **Jenny Baltus-Möres sur les aides à la communauté lesbienne, gay, bi, transsexuelle, intersexuelle ou queer**

Le 17 mai, journée internationale contre l'homophobie, nombreux étaient les politiciens qui ont manifesté leur soutien et leur encouragement afin de promouvoir le choix libre de chacun/e de son orientation sexuelle. C'est une bonne chose ! Ça l'est aussi de s'interroger sur la situation actuelle et les aspects liés à l'homophobie. Par contre, ne parlons pas d'une « phobie » mais plutôt d'une discrimination, d'harcèlement ou même de haine.

Personnellement, j'aimerais me concentrer sur les actes au lieu des paroles par cette question : Je sais que la Région wallonne s'engage dans le combat contre la discrimination LGBTIQ. Mais pouvez-vous m'indiquer le bilan que nous pouvons en tirer? Envisagez-vous de renforcer les moyens dans les années à venir ou pensez-vous que la Région wallonne s'engage suffisamment ?

En province de Liège, il y a actuellement 2 maisons arc-en-ciel, vu le nombre d'habitants (1 100 000 environs), il est également possible d'avoir 4 antennes décentralisées. Pouvez-vous m'indiquer le rôle de ces antennes et en quoi leurs missions diffèrent des maisons ? Ne pensez-vous pas que ça serait favorable qu'un point de rencontre LGBTIQ existe aussi en région germanophone, afin d'éviter que les personnes qui les fréquentent se rendent dans nos pays voisins à cause de la langue parlée? La RW serait-elle prête à contribuer pour la création d'un point de rencontre LGBTIQ en Communauté germanophone ? Actuellement une asbl s'est créée sous le nom « Keep calm it's just a kiss ». Celle-ci aimerait avoir un point de rencontre. Y a-t-il d'autres demandes actuellement ? Comment vous positionnez-vous vis-à-vis ces demandes ?

Voyez-vous d'autres projets à entreprendre afin de lutter contre la discrimination LGBTIQ ? Lesquels ?